

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**DU 10 DÉCEMBRE 2004**

TENUE AU MOTEL FRASER (CHANDLER)

**Rédigé par  
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S  
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
de la **CRÉ GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE** tenue le 10 décembre 2004  
au Motel Fraser de Chandler (Salle de conférence)

---



---

**SONT PRÉSENT(E)S :**

**REPRÉSENTANT :**

---



---

Appleby, Nicole	Maire – Ville de New Richmond
Arseneau, Benoît	Conseiller – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Berger, Bertrand	Préfet – MRC Avignon
Bernier, Alain	Représentant la société civile – MRC Avignon
Chevrier, Hélène	Représentant la société civile – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Couture, Jean	Représentant la société civile – MRC du Rocher- Percé
Cyr, Claude	Maire – Ville de Chandler
Drolet, Arthur	Maire – Ville de Gaspé
Lapointe, Nicole	Représentant la société civile – MRC Bonaventure
Lavoie, Jacques	Maire – Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Lévesque, Laval	Préfet – MRC de La Haute-Gaspésie
Roussy, François	Représentant la société civile – MRC de La Côte- de-Gaspé
Sergerie, Jean-Noël	Représentant la société civile – MRC de La Haute- Gaspésie
Sirois, Edmond	Préfet – MRC du Rocher-Percé
Tétreault, Marc	Maire – Ville de Carleton – Saint-Omer
Vigneau, Claude	Maire et préfet – Municipalité des Îles-de-la- Madeleine

Total : 16 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

---

---

**SONT ABSENT(E)S :****REPRÉSENTANT :**

---

---

Clavet, Noël-Marie  
 Poirier, Jean-Guy  
 Poste vacant

Préfet – MRC de La Côte-de-Gaspé  
 Préfet – MRC Bonaventure  
 Autochtones

---

---

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET  
OBSERVATRICES PRÉSENTES :****REPRÉSENTANT :**

---

---

Anglehart, Ghislain  
 Arsenault, Langis  
 Aubut Sylvie  
 Bourque, Louise  
 Gauvin, Candide  
 Haroum, Thierry  
 Huard, Daniel

Secrétaire exécutif – CRÉ Gaspésie-Les Îles  
 CHAU-TVA (Cameraman)  
 Radio-Canada – Radio (Journaliste)  
 Journal Le Havre (Journaliste)  
 Coordonnateur – MDERR  
 Radio CHNC-CHGM (Journaliste)  
 Bureau de la députée-ministre Nathalie  
 Normandeau

Langevin, Louise

Agente des communications – CRÉ Gaspésie-Les  
 Îles

Rochon, Serge

Bureau du député des Îles-de-la-Madeleine Maxime  
 Arseneau

Roy, Claude  
 Ruest, Marc-André  
 Scantland, Gilbert

Radio CIEU-FM (Journaliste)  
 CHAU-TVA (Journaliste)  
 Directeur général – CRÉ Gaspésie-Les Îles

**ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)**

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
  - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au Gîte du Mont-Albert, le 29 octobre 2004,
  - 4.2 Suivi du procès-verbal,
  - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
  - 5.1 Suivi budgétaire,
  - 5.2 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
  - 6.1 Volet « Activités » :
    - 6.1.1 Rapport d'activité,
    - 6.1.2 Prises de décisions et information :
      - 6.1.2.1 La Foire des villages – 2005,
      - 6.1.2.2 Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie 2005;
  - 6.2 Volet « Études et recherche » :
    - 6.2.1 Rapport d'activité,
    - 6.2.2 Prise de décision et information :
      - 6.2.2.1 Portrait du logement collectif en Gaspésie;

- 6.3 Volet « Fonds de soutien au développement culturel pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine » :
  - 6.3.1 Rapport d'activité,
  - 6.3.2 Prises de décisions et information :
    - 6.3.2.1 Conserver notre culture : Consolidation des musées,
    - 6.3.2.2 Partisan de la culture gaspésienne,
    - 6.3.2.3 Consolidation de l'école régionale de cirque de la Gaspésie,
    - 6.3.2.4 Production théâtrale « La révolte des pêcheurs »,
    - 6.3.2.5 La belle visite,
    - 6.3.2.6 Amélioration des qualités techniques du cinéma de Grande-Vallée,
    - 6.3.2.7 Consolidation d'un poste de direction au sein du Centre d'artistes Ad Mare,
    - 6.3.2.8 Transcription et publication des registres de la famille Le Bourdais;
- 6.4 Volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine » :
  - 6.4.1 Rapport d'activité,
  - 6.4.2 Prises de décisions et information :
    - 6.4.2.1 Réseau Signature Gaspésie – Campagne promotionnelle 2004,
    - 6.4.2.2 Événement littéraire « Les créatures de l'imaginaire »;
- 6.5 Volet « Fonds de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine pour les arts et les lettres » :
  - 6.5.1 Rapport d'activité;
- 6.6 Volet « Fonds de développement touristique pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine » :
  - 6.6.1 Rapport d'activité,
  - 6.6.2 Engagement de la CRÉ dans le Fonds de développement touristique pour la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

7. Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) :
  - 7.1 Rapport d'activité;
8. Ententes spécifiques :
  - 8.1 Rapport d'activité :
9. Programme ACCORD :
  - 9.1 Rapport du comité de suivi;
10. Rencontre de la Table Québec-Régions (12 novembre 2004) :
  - 10.1 Compte rendu de la rencontre,
  - 10.2 Mise en œuvre des mandats confiés à la CRÉ;
11. Dossier éolien – État de situation;
12. Rencontre des mandataires-conseils (Bonaventure, 25 novembre 2004) :
  - 12.1 Nomination du mandataire-conseil en santé et services sociaux,
  - 12.2 Compte rendu de la rencontre,
  - 12.3 Validation de la démarche et du calendrier proposés;
13. Reconnaissance par la CRÉ de l'impact des activités menées par le Forum Jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
14. Gestion intégrée des ressources naturelles (GIRN) – État de situation;
15. Portrait socio-économique des régions du Québec – Dépôt du résumé;
16. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Mise en œuvre du Volet II, saison 2005;
17. Autres sujets :
  - 17.1 FCEM 2005,
  - 17.2 Bureau de la SAAQ à Chandler;
18. Questions du public;
19. Coordonnées de la prochaine réunion;

20. Clôture de la réunion.

1. **OUVERTURE**

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 42.

2. **PRÉSENCES**

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ*** par Edmond Sirois et appuyé par Nicole Appleby d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 17. « Autres sujets » les items suivants :

17.1 FCEM 2005,

17.2 Bureau de la SAAQ à Chandler;

*et de laisser ce point de l'ordre du jour ouvert.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-137**

4. **PROCÈS-VERBAL :**

**4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au Gîte du Mont-Albert, le 29 octobre 2004**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 29 octobre 2004 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Vigneau et appuyé par Nicole Lapointe d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue au Gîte du Mont-Albert, le 29 octobre 2004, tel que rédigé.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-138**

#### **4.2 Suivi du procès-verbal**

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **4.3 Cahier de suivi**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **5. AFFAIRES FINANCIÈRES :**

#### **5.1 Suivi budgétaire**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « Budget 2004 – 2005 » inclus dans leur dossier de réunion. Il donne des précisions sur les différents postes budgétaires et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **5.2 Rapport des aides accordées**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « État de la gestion du FDR 2004 – 2005 » qui fait rapport des aides accordées actualisées pour chacun des volets du FDR. Il donne des précisions sur les différents

éléments contenus dans le document et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :**

### **6.1 Volet « Activités » :**

#### **6.1.1 Rapport d'activité**

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), la CRÉ a budgeté, pour l'année 2004 – 2005, une enveloppe de 429 000 \$ dans le volet « Activités ». Jusqu'à maintenant, ce volet a permis de financer cinq (5) projets, soit une implication totale de 210 000 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 2 224 455 \$.

Ces cinq (5) projets concernent les domaines du support à l'exportation des produits régionaux, du soutien au développement de l'agriculture biologique, de la valorisation et la conservation du patrimoine culturel régional, de la promotion de la formation et de la qualification professionnelle en région et de la consolidation des activités du Mont-Restigouche par l'acquisition d'équipements d'enneigement.

Sept (7) dossiers sont présentement à l'étude et deux (2) en recommandation.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **6.1.2 Prises de décisions et information :**

##### **6.1.2.1 La Foire des villages – 2005**

Le directeur général souligne que La Foire des Villages est une activité organisée par Solidarité rurale du Québec. L'objectif est de mettre en contact les villages, les ruraux et les résidents des centres urbains, en l'occurrence Montréal. Cette activité a connu un bon succès à sa première présentation et subséquemment. C'est une excellente occasion pour faire valoir les atouts de notre région, faire connaître nos entreprises, les secteurs d'activité en développement et les opportunités d'emplois. C'est donc à la fois une activité de promotion de la Gaspésie et une activité de recrutement. Le recrutement de main-d'oeuvre et d'entreprises, un bon moyen pour freiner la diminution de la démographie.

Cette année, sous l'impulsion de la Table des préfets de la Gaspésie et des CLD du territoire, l'ensemble de la région participera de façon concertée à cet événement. Le

concept visuel « La Gaspésie, Belle à toute heure » sera de nouveau utilisé pour l'édition 2005 et le thème sera « Vivre autrement...En Gaspésie ! ». Un comité organisateur régional travaille à mener à bien l'organisation de cette mission. Le CLD de la MRC de Bonaventure agira comme mandataire de ce comité pour la demande déposée à la CRÉ.

#### Plan de financement proposé

Les coûts du projet sont les suivants :

- Location de kiosque (et assurances)	9 700 \$
- Location d'ameublement	322 \$
- Conception graphique	2 150 \$
- Déplacements	10 000 \$
- Hébergement	2 688 \$
- Frais d'organisation (comité)	2 000 \$
- Animation et prix de participation	<u>1 640 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>28 500 \$</b>

La structure de financement proposée est la suivante :

- CLD de la Gaspésie	9 500 \$
- MRC de la Gaspésie	5 000 \$
- Conférence régionale des élu(e)s	<u>14 000 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>28 500 \$</b>

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que les éditions précédentes ont remporté un grand succès;

**CONSIDÉRANT** que la participation de la Gaspésie à un tel événement permet de réaliser une activité de promotion et de recrutement à faible coût;

**CONSIDÉRANT** que ce projet cadre avec les priorités régionales de faire connaître notre territoire et d'agir sur la démographie;

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'inscrit dans la poursuite du partenariat établi entre le palier local et régional pour offrir une représentation adéquate de la région à cet événement.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Claude Vigneau que la Conférence régionale des élu(e)s accorde au CLD de la MRC de Bonaventure un montant de subvention de 14 000 \$ afin de supporter la participation de la Gaspésie à la Foire des Villages 2005. Ce montant sera puisé sur l'année 2004 – 2005, dans le Fonds de développement régional, volet « Activités ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-139**

### 6.1.2.2 Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie 2005

Le directeur général précise que depuis cinq ans, la MRC de La Haute-Gaspésie a pris en charge la responsabilité de l'implantation du Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie (CAHG). Au cours de ces cinq dernières années, grâce à la participation de la CRÉ (autrefois le CRCD), du CLD de La Haute-Gaspésie, de la Sépaq – Parc national de la Gaspésie et de Destination Chic-Chocs, le projet d'implantation du Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie a permis de mettre en place au Québec un programme de sécurité en avalanche unique dans l'Est canadien répondant aux attentes des diverses clientèles et conforme aux exigences nationales et internationales dans ce domaine. L'objectif poursuivi demeure toujours la mise en place au Québec d'une structure qui serait en mesure de minimiser les impacts d'avalanche de neige sur les activités humaines (habitations, transports, industrie, récréation, etc.) par la promotion de la sécurité du public et le développement d'une expertise locale dans le domaine.

Les réalisations du CAHG au cours des dernières années ont d'ailleurs été reconnues au niveau provincial et national par l'attribution d'une mention de l'Associé par excellence 2003 de l'Association Aventure Écotourisme Québec (AEQ), d'une mention d'honneur du Mérite québécois de la Sécurité civile 2003 du ministère de la Sécurité publique (MSP), d'une distinction nationale de la Fondation pour l'avenir 2003 du Bureau d'assurance du Canada (BAC) et du choix du CAHG par l'Association canadienne des avalanches (ACA) pour la mise en place du bureau de l'Est canadien du Centre canadien des avalanches.

De nombreuses étapes ont déjà été franchies dans le processus de création du Centre canadien des avalanches et pour l'incorporation du CAHG à l'Association canadienne des avalanches. Cependant, du temps supplémentaire est nécessaire pour l'intégration des organisations et surtout pour stabiliser le financement à long terme dans le cadre d'un partenariat public-privé impliquant les gouvernements fédéral et provincial et l'industrie privée.

Cette demande de financement des activités pour l'année 2005 constitue donc une extension du projet d'implantation du Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie déjà financé par la CRÉ (autrefois CRCD) dans le cadre d'une phase de transition. Son objectif vise le maintien des programmes d'activités et de services de sécurité en avalanche au Québec qui contribuent sans doute à réduire les risques d'accident et à favoriser le développement durable de l'industrie touristique hivernale.

Les activités et services initiés par le CAHG comprennent, notamment, un programme de promotion de la sécurité en avalanche auprès du public (site Internet, conférences, matériel promotionnel, publicité préventive, cours d'avalanche), un programme de prévision des avalanches dans les Chic-Chocs, un programme de formation professionnelle avec les Cégeps de Gaspé et de St-Laurent, le Groupe Collégia et l'Association canadienne des avalanches, un service de consultation pour la gestion des risques d'avalanche et une capacité de support lors d'intervention de recherche et sauvetage.

Pour l'année 2005, les activités proposées par le Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie comprennent un programme de promotion de la sécurité auprès du public, un programme de prévision des avalanches dans les Chic-Chocs et un programme de formation professionnelle et de représentation. Toutes ces activités seront gérées et coordonnées par un service de permanence.

Le programme de promotion de la sécurité en avalanche regroupe un ensemble d'activités visant la sensibilisation, l'information et l'éducation du public et, en particulier, des adeptes de plein air face au phénomène des avalanches. Il comprend, notamment, des conférences et présentations publiques, le site Internet, du matériel promotionnel, des publicités préventives et le développement de matériel pour les cours d'avalanche au Québec. Pour l'année 2005, le coût du programme de promotion de la sécurité publique est évalué à 47 595 \$. Ce montant inclut les salaires, l'achat de biens et de services, les frais de déplacement et de subsistance et la planification, coordination et administration pour l'ensemble des activités suivantes :

- Participation au Rendez-vous Télémark du Massif (janvier 2005);
- Participation au Téléfestival du Mont-Comi (février 2005);
- Participation au Festiglace du Québec à Pont-Rouge (février 2005);
- Fin de semaine de sensibilisation dans les Chic-Chocs (mars 2005);
- Participation au Festival du film d'aventures de Montréal (octobre 2005);
- Tournée de conférences MEC à Québec, Montréal et Ottawa (novembre 2005);
- Développement et mise à jour du site Internet (automne 2005);
- Production et distribution de matériel promotionnel (automne 2005);
- Achat de publicités ciblées dans les magazines plein air (automne 2005);
- Développement et mise à jour du matériel pour les cours au Québec (hiver et automne);
- Perfectionnement pour les instructeurs au Québec (hiver ou automne);
- Assurances pour les activités publiques (toute l'année).

Le programme de prévision des avalanches dans les Chic-Chocs en plus de contribuer au développement d'une expertise dans le domaine au Québec, constitue une des bases de la sécurité hivernale sur ce territoire pour la pratique des sports de montagne. Il comprend des activités de sensibilisation et d'information des visiteurs du Parc national de la Gaspésie et des réserves fauniques adjacentes (patrouille, affichage, signalisation, bulletin de neige, site Internet, courriel, téléphone), en plus de fournir une capacité de support lors d'intervention en situation d'avalanche. Ce programme, d'une durée de cinq mois entre décembre et avril, comprend le suivi régulier des conditions de la météo, de la neige et des avalanches en montagne cinq jours par semaine et la production deux fois

par semaine d'un bulletin de neige bilingue avec un indice de risque d'avalanche. Le coût total pour cette activité en 2005, incluant les salaires, l'achat et la location d'équipements et de services et la planification, coordination et administration du programme, est évalué à 73 875 \$.

Le programme de formation professionnelle et de représentation vise le développement continu de l'expertise en avalanche au Québec à travers la formation supérieure du personnel et le positionnement du Centre d'avalanche au sein de l'industrie québécoise et canadienne de la sécurité hivernale. Pour l'année 2005, les coûts reliés à ce programme s'élèvent à 45 380 \$. Ce montant comprend les salaires, les frais d'inscription, les frais de déplacement et de subsistance et la planification, coordination et administration des activités suivantes :

- Stage niveau 1 et guide dans l'Ouest pour Stéphane (janvier 2005);
- Stage de mentorat par un membre pro de l'ACA (mars 2005);
- Examen ACMG dans l'Ouest pour Stéphane (mars 2005);
- Congrès annuel ACA dans l'Ouest pour Dominic et Stéphane (mai 2005);
- Congrès annuel AEQ pour Dominic et Stéphane (novembre 2005);
- Stage niveau 1 dans l'Ouest pour Dominic (décembre 2005).

Impact régional :

Pour la MRC de La Haute-Gaspésie, le développement d'une industrie touristique hivernale passe par l'amélioration de la sécurité du public grâce à l'acquisition d'une expertise unique dans l'Est du Canada et la mise en place du Centre d'avalanche. En plus de sensibiliser, d'informer et d'éduquer le public, l'instauration du Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie permet de doter le Québec de professionnels en gestion du risque, en prévision des avalanches et en recherche et sauvetage en cas d'accident.

Le territoire de La Haute-Gaspésie, plus particulièrement le Parc de la Gaspésie, constitue un emplacement idéal pour l'implantation d'un tel centre. La présence d'un relief et d'un climat favorable à l'activité des avalanches dans les massifs gaspésiens, additionnés d'une forte croissance de la fréquentation hivernale déterminent un risque considérable sur ce territoire.

Plan de financement projeté

Coûts du projet

- Frais d'opération de la permanence	87 850 \$
- Programme promotion de la sécurité en avalanche	47 595 \$
- Programme promotion de formation professionnelle	45 380 \$
- Programme de prévision des avalanches	<u>73 875 \$</u>
 Total :	 254 700 \$

## Structure de financement

- CAHG (organisme)	26 675 \$
- MRC de La Haute-Gaspésie	13 000 \$
- CLD de La Haute-Gaspésie	10 000 \$
- SÉPAQ	41 600 \$
- DEC	83 425 \$
- Ministère de la Sécurité publique	10 000 \$
- MDERR	10 000 \$
- FAPAQ	10 000 \$
- CRÉ	<u>50 000 \$</u>
Total :	254 700 \$

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** l'historique d'intervention financière de la CRÉ dans le dossier d'implantation du CAHG;

**CONSIDÉRANT** que le Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie est un outil essentiel au développement sécuritaire des activités récréotouristiques hivernales;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place de cette structure cadre avec les priorités régionales de développement du créneau d'excellence en récréotourisme;

**CONSIDÉRANT** les résultats obtenus dans les trois années d'opération du CAHG;

**CONSIDÉRANT** l'implication du milieu dans le dossier et dans son financement, 33 % du budget de 254 700 \$ pour l'année de transition.

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Appleby et appuyée par Claude Vigneau que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à la MRC de La Haute-Gaspésie une subvention de 50 000 \$ afin de supporter la réalisation d'activités par le CAHG. Ce montant sera puisé, sur l'année 2004 – 2005, dans le Fonds de développement régional, volet « Activités ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-140**

## 6.2 Volet « Études et recherche » :

### 6.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), la CRÉ a budgeté, pour l'année 2004 – 2005, une enveloppe de 100 000 \$ dans

le volet « Études et recherche ». Jusqu'à maintenant, ce volet a permis de financer deux (2) projets, soit une implication totale de 25 000 \$ de la CRÉ pour des investissements totaux de 73 500 \$.

Ces deux (2) projets d'études visent : la réalisation d'un plan stratégique pour la mise en place d'un Centre de recherche, de développement et de transfert technologique dans le secteur éolien et le soutien à l'implantation d'un Centre de recherche sur les milieux insulaires aux Îles-de-la-Madeleine.

Deux (2) dossiers sont présentement à l'étude et un (1) projet en recommandation.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **6.2.2 Prise de décision et information :**

### **6.2.2.1 Portrait du logement collectif en Gaspésie**

Le directeur général mentionne que le Groupe ressource en logements collectifs de la G.Î.M. est né de la volonté du milieu de pourvoir le territoire d'un outil de développement en habitation au service de la population, et ce, par l'aide à la création des coopératives et organismes (OBNL) en habitation.

Devant la demande grandissante de logements sur notre territoire, le Groupe ressource en logements collectifs de la Gaspésie et des Îles désire réaliser un portrait régional en matière de logements social, communautaire et privé. Il est à noter que ce portrait est déjà réalisé aux Îles-de-la-Madeleine.

Il souhaite, par la création de ce portrait, d'une part cerner les besoins réels de la population en matière de logements mais aussi outiller les instances décisionnelles face à leurs responsabilités en matière de planification et de développement de l'habitation. Ce portrait sera le résultat d'une recherche approfondie sur l'offre régionale de logements, qu'ils soient sociaux, communautaires ou privés. Il est à noter que ce portrait exclura de sa recherche les logements de type institutionnel.

#### **LA PROBLÉMATIQUE :**

Le portrait régional se propose comme un outil d'information supportant une meilleure planification des interventions à faire sur le territoire gaspésien en matière de logements sociaux et communautaires. L'information colligée dans ce portrait régional pourra soutenir la réflexion et la planification, voire l'action de nombreux intervenants de l'habitation, qu'ils soient reliés aux paliers gouvernementaux, à la gouvernance régionale, au monde municipal, aux services sociaux, aux intervenants communautaires et même à l'entreprise privée.

Cette étude viendra appuyer l'entente spécifique en négociations sur la modulation des programmes d'habitation qui impliquait la SHQ, le MDERR, les six MRC du territoire, le

Groupe ressource en logements collectifs Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine et le CRCD, maintenant la CRÉ.

L'organisme souligne que la réalisation de ce portrait régional survient à un moment-clé de l'évolution de nos organismes de représentation régionale; ainsi, qu'il apparaît important que la Conférence régionale des élu(e)s, l'Agence régionale de la santé et des services sociaux et les nouveaux établissements de santé fusionnés, les CLD remodelés, les nouvelles villes fusionnées soient dotés d'un outil indispensable à une planification cohérente du logement social et communautaire sur notre territoire.

#### LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE :

Quatre groupes cibles à consulter ont été identifiés afin de recueillir les informations pour fins d'analyse. Pour chacun des groupes identifiés, un questionnaire sera élaboré. Les quatre groupes cibles sont : clientèle type (les personnes locataires, âgées de 18 ans et plus); les organismes à but non lucratif en logements social et communautaire, les coopératives d'habitation et les offices municipaux d'habitation; les organismes du milieu (ARSSS, la CRÉ, les CLSC, la FADOQ, les CAB, les regroupements de femmes, le GRLCGÎM), les villes et municipalités ainsi que des MRC et possiblement d'autres organisations régionales; les propriétaires d'habitation privée qui font la location de logement.

#### LES RÉSULTATS ANTICIPÉS :

L'ensemble de la collectivité gaspésienne profitera de cette recherche en raison de sa large diffusion et de l'utilisation qui en sera faite par les acteurs du développement de l'habitation sociale, communautaire et privée. En s'appuyant sur les données présentées dans cette recherche, l'appropriation et la validation de certains objectifs régionaux de développement pourront être facilitées au sein des MRC et de la CRÉ. Par ailleurs, il ne faut pas minimiser le rôle de ce rapport en matière de sensibilisation de nos milieux pour tout ce qui concerne l'habitation locative et de la place qu'elle occupe dans le développement économique, social et culturel de la région.

En fait, la conduite de la recherche permettra de vérifier cette hypothèse, il est possible que cette recherche soit le point de départ d'une réflexion régionale, portant sur la situation du logement locatif en Gaspésie, et dans laquelle pourraient intervenir les organismes et personnes intéressées par cet aspect fondamental de l'occupation présente et future de notre territoire.

Plan de financement projeté

## Coûts du projet

- Recherches, entrevues et collecte de données	15 000 \$
- Rédaction	3 000 \$
- Frais de déplacement sur le territoire	5 500 \$
- Frais (papeterie, fournitures, télécommunications)	3 500 \$
- Impression et distribution	<u>3 000 \$</u>
 Total :	 30 000 \$

## Structure de financement

- Organisme	4 000 \$
- MDERR	10 000 \$
- Société d'habitation du Québec	6 000 \$
- Agence régionale santé services sociaux	5 000 \$
- CRÉGÎM	<u>5 000 \$</u>
 Total :	 30 000 \$

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que la région a déjà reconnu dans sa planification stratégique et son Entente cadre de développement l'accès au logement comme étant une priorité pour contrer l'appauvrissement et l'exode de sa population;

**CONSIDÉRANT** que cette préoccupation continue à la CRÉ avec la poursuite de la négociation d'une entente spécifique sur la modulation des programmes d'habitation du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** que l'information colligée dans ce portrait régional pourra soutenir la réflexion et la planification, voire l'action de nombreux intervenants de l'habitation qu'ils soient reliés aux paliers gouvernementaux, à la gouvernance régionale, au monde municipal, aux services sociaux, aux intervenants communautaires et même à l'entreprise privée;

**CONSIDÉRANT** que les résultats de l'étude seront accessibles à tous les partenaires du milieu impliqués dans le développement social et économique de la région.

**IL EST PROPOSÉ** par Hélène Chevrier et appuyée par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s accorde au Groupe ressource en logements collectifs Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine un montant de subvention de 5 000 \$, afin de supporter la réalisation d'un portrait du logement collectif en Gaspésie. Ce montant sera puisé sur l'année 2004 – 2005, dans le Fonds de développement régional, volet « Études et recherches ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-141**

### **6.3 Volet « Fonds de soutien au développement culturel pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine » :**

#### **6.3.1 Rapport d'activité**

Le directeur général rappelle que l'entente spécifique en développement culturel couvre les années financières 2002 – 2003, 2003 – 2004, 2004 – 2005 et comporte trois (3) volets. L'un de ces volets est le Fonds de soutien au développement culturel, un fonds global de 300 000 \$ en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). La CRÉ y injecte une enveloppe totale de 150 000 \$ pour la durée de l'entente.

Il précise que le comité d'évaluation des projets s'est réuni le 29 novembre dernier afin d'analyser les demandes d'appui financier. Le total des demandes se chiffrait à 162 000 \$ pour une possibilité d'intervention financière de 54 970 \$. Sur les 12 projets déposés, 4 ont été refusés et 8 sont recommandés. Ils sont inscrits à l'ordre du jour de la présente rencontre. Avec ces recommandations, la totalité de l'enveloppe sera engagée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **6.3.2 Prises de décisions et information :**

##### **6.3.2.1 Conserver notre culture : Consolidation des musées**

Le directeur général mentionne que ce projet repose sur un partenariat entre les trois institutions culturelles présentes dans la région de la Baie de Cascapédia. Le but principal est de solutionner une problématique commune reliée à la conservation d'artefacts, livres et archives historiques. Pour ce faire, le Village de l'héritage britannique, le Musée militaire de la Baie-des-Chaleurs et le Musée de la Rivière Cascapédia s'associent afin d'embaucher collectivement une ressource en muséologie qui contribuera par son expertise à suggérer des façons de faire pour la conservation et le développement à long terme des trois musées. Le montant recommandé est de 9 500 \$ sur un budget total de 33 002 \$.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la pertinence et l'effet structurant du projet accepté;

**CONSIDÉRANT** que ce projet répond aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien au développement culturel;

**CONSIDÉRANT** que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

**CONSIDÉRANT** que cette somme sera affectée au financement de projets qui sont recommandés par le comité d'évaluation du Fonds de soutien en développement culturel;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Nicole Appleby :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s entérine le financement du projet « Conserver notre culture : consolidation des musées » pour un montant de 9 500 \$ étant entendu que le financement est assuré à part égale par la Conférence régionale des élu(e)s et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Que le président de la CRÉ, M. Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-142**

### 6.3.2.2 Partisan de la culture gaspésienne

Le directeur général souligne que le Journal culturel Graffici propose de mettre en place un concept novateur rapprochant les consommateurs gaspésiens des créateurs, producteurs et diffuseurs de biens culturels. Le but est donc de créer en Gaspésie un réseau culturel et d'inciter la population à consommer ses produits par l'intermédiaire d'une carte nommée Partisan de la culture gaspésienne. Cette carte offrira des réductions et avantages spécifiques chez chacun des membres du réseau. Il s'agit d'un projet-pilote. Le montant recommandé est de 2 000 \$ sur un budget total de 4 500 \$.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la pertinence et l'effet structurant du projet accepté;

**CONSIDÉRANT** que ce projet répond aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien au développement culturel;

**CONSIDÉRANT** que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

**CONSIDÉRANT** que cette somme sera affectée au financement de projets qui sont recommandés par le comité d'évaluation du Fonds de soutien en développement culturel;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Appleby et appuyée par Alain Bernier :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s entérine le financement du projet « Partisan de la culture gaspésienne » pour un montant de 2 000 \$ étant entendu que le financement est assuré à part égale par la Conférence régionale des élu(e)s et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Que le président de la CRÉ, M. Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-143**

### 6.3.2.3 Consolidation de l'école régionale de cirque de la Gaspésie

Le directeur général précise que le projet déposé concerne l'ajout d'un nouveau volet éducatif à la formation offerte par l'École régionale de cirque de la Gaspésie, soit l'animation de rue. Cet ajout permettra la production de courts spectacles à peu de frais, faciles à déplacer, et ce, pour répondre aux demandes grandissantes provenant des différents événements et festivals de la région. Ceci permettra, en outre, aux jeunes de démontrer leur savoir-faire à la population régionale. Le montant recommandé est de 7 500 \$ sur un budget total de 239 916 \$.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la pertinence et l'effet structurant du projet accepté;

**CONSIDÉRANT** que ce projet répond aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien au développement culturel;

**CONSIDÉRANT** que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

**CONSIDÉRANT** que cette somme sera affectée au financement de projets qui sont recommandés par le comité d'évaluation du Fonds de soutien en développement culturel;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Couture et appuyé par Arthur Drolet :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s entérine le financement du projet « Consolidation de l'école régionale de cirque de la Gaspésie » pour un montant de 7 500 \$ étant entendu que le financement est assuré à part égale par la Conférence régionale des élu(e)s et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Que le président de la CRÉ, M. Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-144**

#### 6.3.2.4 Production théâtrale « La révolte des pêcheurs »

Le directeur général mentionne que « La révolte des pêcheurs » est un projet de création, de production et de diffusion d'une pièce de théâtre multidisciplinaire, créée par trois artistes professionnels gaspésiens, sous l'égide du Théâtre de l'HippoGriffe. Cette pièce mettra en lumière un fait historique : la révolte des pêcheurs à Rivière-au-Renard, en 1909. Le montant recommandé est de 6 000 \$ sur un budget total de 44 575 \$.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la pertinence et l'effet structurant du projet accepté;

**CONSIDÉRANT** que ce projet répond aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien au développement culturel;

**CONSIDÉRANT** que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

**CONSIDÉRANT** que cette somme sera affectée au financement de projets qui sont recommandés par le comité d'évaluation du Fonds de soutien en développement culturel;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.

**IL EST PROPOSÉ** par Hélène Chevrier et appuyée par Alain Bernier :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s entérine le financement du projet « Production théâtrale « La Révolte des pêcheurs » pour un montant de 6 000 \$ étant entendu que le financement est assuré à part égale par la Conférence régionale des élu(e)s et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Que le président de la CRÉ, M. Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-145**

#### 6.3.2.5 La belle visite

Le directeur général précise que le projet consiste à créer un répertoire complet des violoneux madelinots, de leur façon particulière d'interpréter les morceaux hérités de leurs ancêtres et ceux appris au hasard des rencontres entre marins et habitants du golfe. Il s'agit donc d'élaborer une collection publique sonore documentée, comprenant le plus large éventail possible d'archives copiées, d'archives privées, de nouveau matériel collecté auprès des violoneux âgés et de nouveau matériel collecté directement auprès de l'un des réputés joueurs de violon des Îles, M. Bertrand Desraspe. Le montant recommandé est de 7 500 \$ sur un budget total de 26 000 \$.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la pertinence et l'effet structurant du projet accepté;

**CONSIDÉRANT** que ce projet répond aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien au développement culturel;

**CONSIDÉRANT** que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

**CONSIDÉRANT** que cette somme sera affectée au financement de projets qui sont recommandés par le comité d'évaluation du Fonds de soutien en développement culturel;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Vigneau et appuyé par Edmond Sirois :

- *Que la Conférence régionale des élu(e)s entérine le financement du projet « La belle visite » pour un montant de 7 500 \$ étant entendu que le financement est assuré à part égale par la Conférence régionale des élu(e)s et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;*
- *Que le président de la CRÉ, M. Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ce projet.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-146**

### **6.3.2.6 Amélioration des qualités techniques du cinéma de Grande-Vallée**

Le directeur général précise que ce projet vise à remettre en opération la salle de cinéma de la Municipalité de Grande-Vallée. Cette salle, entretenue par la Municipalité depuis la fin des projections en 1980, demeure en bon état et fonctionnelle. La démarche consiste d'abord à compléter le plan de financement, à identifier et installer l'équipement requis, à embaucher et former un projectionniste-coordonnateur à temps plein ainsi qu'à former une équipe de bénévoles qui assurera la bonne marche du cinéma. Le montant recommandé est de 5 700 \$ sur un budget total de 20 000 \$.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** *la pertinence et l'effet structurant du projet accepté;*

**CONSIDÉRANT** *que ce projet répond aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien au développement culturel;*

**CONSIDÉRANT** *que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;*

**CONSIDÉRANT** *que cette somme sera affectée au financement de projets qui sont recommandés par le comité d'évaluation du Fonds de soutien en développement culturel;*

**CONSIDÉRANT** *la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.*

**IL EST PROPOSÉ** *par Jacques Lavoie et appuyé par Arthur Drolet :*

- *Que la Conférence régionale des élu(e)s entérine le financement du projet « Amélioration des qualités techniques du cinéma de Grande-Vallée » pour un montant de 5 700 \$ étant entendu que le financement est assuré à part égale par la Conférence régionale des élu(e)s et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;*
- *Que le président de la CRÉ, M. Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ce projet.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-147**

### **6.3.2.7 Consolidation d'un poste de direction au sein du Centre d'artistes Ad Mare**

Le directeur général mentionne que le projet vise la consolidation des acquis du Centre d'artistes, son positionnement durable au sein de la communauté madelinienne et la poursuite de ses activités d'échanges avec différents milieux culturels aux Îles, ainsi que les autres centres d'artistes du Québec et d'ailleurs par l'embauche d'un(e) directeur(trice). Cette personne aura donc pour rôle de poursuivre la mise en place d'une structure promotionnelle, artistique et financière pour la mise en valeur du Centre. Le montant recommandé est de 7 500 \$ sur un budget total de 87 250 \$.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** *la pertinence et l'effet structurant du projet accepté;*

**CONSIDÉRANT** *que ce projet répond aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien au développement culturel;*

**CONSIDÉRANT** *que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;*

**CONSIDÉRANT** *que cette somme sera affectée au financement de projets qui sont recommandés par le comité d'évaluation du Fonds de soutien en développement culturel;*

**CONSIDÉRANT** *la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.*

**IL EST PROPOSÉ** *par Claude Vigneau et appuyé par Benoît Arseneau :*

- *Que la Conférence régionale des élu(e)s entérine le financement du projet « Consolidation d'un poste de direction au sein du Centre d'artistes Ad Mare » pour un montant de 7 500 \$ étant entendu que le financement est assuré à part égale par la Conférence régionale des élu(e)s et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;*
- *Que le président de la CRÉ, M. Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ce projet.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-148**

### **6.3.2.8 Transcription et publication des registres de la famille « Le Bourdais »**

Le directeur général souligne que le Centre d'archives régional des Îles-de-la-Madeleine a acquis les registres de la famille Le Bourdais en 1999. De cette acquisition, deux registres sont actuellement accessibles, compte tenu de leur bon état de conservation. Le troisième, le plus volumineux et le plus intéressant au niveau du contenu, est très difficilement accessible. Ceux-ci sont à 95 % rédigés en anglais et à certains endroits, l'encre commence à s'effacer ou à couler. Le projet vise donc à confier à une anglophone la transcription des textes de ce registre. Le montant recommandé est 9 270 \$ sur un budget total de 31 000 \$.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** *la pertinence et l'effet structurant du projet accepté;*

**CONSIDÉRANT** *que ce projet répond aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien au développement culturel;*

**CONSIDÉRANT** *que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;*

**CONSIDÉRANT** *que cette somme sera affectée au financement de projets qui sont recommandés par le comité d'évaluation du Fonds de soutien en développement culturel;*

**CONSIDÉRANT** *la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.*

**IL EST PROPOSÉ** *par Nicole Lapointe et appuyée par Hélène Chevrier :*

- *Que la Conférence régionale des élu(e)s entérine le financement du projet « Transcription et publication des registres de la famille Le Bourdais » pour un montant de 9 270 \$ étant entendu que le financement est assuré à part égale par la Conférence régionale des élu(e)s et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;*
- *Que le président de la CRÉ, M. Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ce projet.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-149**

#### **6.4 Volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine » :**

##### **6.4.1 Rapport d'activité**

Le directeur général rappelle que le Fonds de soutien aux entreprises culturelles représente un fonds global de 450 000 \$, en partenariat avec la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). La CRÉ injecte pour sa part une enveloppe totale de 150 000 \$ pour la durée de l'entente.

À ce jour, 12 projets ont été financés dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises culturelles. La CRÉ a injecté une somme totale de 89 419 \$ sur une possibilité de 150 000 \$. Les retombées générées par ces investissements se chiffrent à plus de 480 000 \$.

Le projet d'événement régional d'animation du livre « Les créatures de l'imaginaire » a été déposé à la SODEC cet automne par le CRSBP et l'analyse du dossier est complétée. Nous avons réservé un montant de 37 750 \$ pour la tenue de cet événement et le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la présente rencontre pour formaliser l'engagement de cette somme.

Par ailleurs, une demande d'appui financier a été adressée à la CRÉ il y a quelques semaines par le Réseau Signature Gaspésie, pour la campagne promotionnelle 2004 – 2005 du Réseau. Ce projet est également inscrit à l'ordre du jour de la présente rencontre.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 6.4.2 Prises de décisions et information :

### 6.4.2.1 Réseau Signature Gaspésie – Campagne promotionnelle 2004

Le directeur général mentionne que la campagne promotionnelle 2004 du Réseau Signature Gaspésie s'inscrit en continuité des actions de promotion réalisées au cours des saisons 2002 et 2003. Cette année, le projet s'articulera comme suit :

- Apporter les corrections requises au premier dépliant promotionnel du Réseau, en effectuer un nouveau tirage de 5 000 exemplaires et le distribuer autour de la Gaspésie;
- Imprimer 10 000 étiquettes pour tous les produits « Réseau »;
- Acheter une page complète de publicité dans le guide touristique 2003 – 2004 de l'ATR (280 000 exemplaires);
- Effectuer du placement publicitaire dans le journal Graffiti (10 000 exemplaires/mois), ainsi que dans les brochures La Gaspésie sous toutes ses cultures et La tournée des studios et ateliers (50 000 exemplaires/brochure);
- Réaliser et diffuser des capsules publicitaires dans les trois radios communautaires de la Gaspésie et à CHAU-TV.

La demande déposée à la SODEC a reçu une réponse favorable le 8 juillet dernier. La demande adressée au Fonds de soutien aux entreprises vise à compléter le financement accordé par la SODEC.

Le plan de financement est le suivant :

- Les partenaires du réseau	4 500 \$
- Commanditaires	9 391 \$
- SODEC	8 000 \$
- Fonds de soutien aux entreprises culturelles (CRÉ)	<u>5 873 \$</u>
Total :	27 764 \$

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la pertinence et l'effet structurant du projet;

**CONSIDÉRANT** que ce projet permettra une consolidation de la mise en marché des métiers d'art en Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que le projet est conforme aux critères d'admissibilité et aux objectifs du Fonds de soutien aux entreprises culturelles.

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Bernier et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s accorde au Musée acadien du Québec à Bonaventure (fiduciaire) une subvention de 5 873 \$ pour la réalisation du projet « Réseau Signature Gaspésie – Campagne promotionnelle 2004 ». Ce montant sera puisé à même le volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles » rattaché à l'entente spécifique en développement culturel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-150**

#### 6.4.2.2 Événement littéraire « Les créatures de l'imaginaire »

Le directeur général précise que la demande est présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises culturelles rattaché à l'entente spécifique en développement culturel.

En novembre 2002, le Rassemblement littéraire gaspésien réunissait une soixantaine de participants issus des milieux de l'animation de la lecture et des auteurs de la région. Deux comités étaient créés suite à cet événement. Un premier visant la mise en place d'un regroupement d'auteurs et un second visant la mise en place d'un événement régional d'animation du livre.

Le présent projet est issu du comité de l'événement régional dont le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRSBPGÎM) est l'organisme mandataire.

Le directeur général ajoute que plusieurs initiatives ont déjà eu cours dans la région afin de susciter l'intérêt pour le livre et la lecture : le Salon du livre et de la lecture de la Gaspésie, La Corporation de lecture et d'écriture de la Gaspésie, les Fêtes littéraires du printemps, le Salon du livre des Îles-de-la-Madeleine. Aucun de ces événements n'existe encore aujourd'hui faute de soutien financier car le milieu de l'industrie n'est pas intéressé à développer un autre salon au Québec. La seule activité en ce domaine est la Semaine des bibliothèques publiques organisée par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

À partir des expériences passées, de la lecture des besoins et des contraintes de la région, le comité a dégagé quelques lignes directrices et a élaboré un concept original d'événement.

Les lignes directrices pour la tenue de cet événement :

- L'importance de s'assurer que l'ensemble de la population pourra accéder aux activités de l'événement compte tenu de la faible densité de la population et de la dispersion de celle-ci sur le territoire;
- L'importance de rejoindre la clientèle jeunesse;
- Une véritable fête du livre et de la lecture, un événement rassembleur;
- Créer un événement de promotion du livre qui se démarque par son originalité.

Le concept :

- Développer les activités autour des créatures de l'imaginaire. À chaque année, une créature différente serait à l'honneur (détective privé, diable, savant fou, fée, etc.);
- Organiser une semaine d'activités dans différents endroits du territoire qui culmine le vendredi, samedi et dimanche en une fête de la lecture et du livre;
- Les bibliothèques, les librairies et les écoles seraient les points de chute durant la semaine;
- Le milieu scolaire serait invité en début d'année scolaire à inscrire des activités de préparation à l'événement.

Les retombées :

- Augmenter la consommation de livres et raffermir les habitudes de lecture dans la région;
- Supporter l'industrie du livre en région.

Le plan de financement :

- SODEC	44 500 \$
- MCCQ	10 000 \$
- CRSBP GÎM	3 500 \$
- CAC	3 500 \$
- UNEQ	1 500 \$
- Librairies	12 500 \$
- Commanditaires	10 000 \$
- CRÉGÎM	<u>37 550 \$</u>
 Total	 123 050 \$

Le directeur général termine en spécifiant que le plan de financement s'articule autour de deux grandes phases, la première étant rattachée à la planification et à l'organisation de l'événement et la seconde à la tenue de cet événement. La contribution de la Conférence

régionale des élu(e)s sera rattachée à la première étape, soit la planification et l'organisation de l'événement.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la pertinence et l'impact manifeste du projet;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est issu d'une concertation du milieu du livre et d'une analyse détaillée de la situation régionale;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'événement cible de façon particulière la clientèle jeunesse;

**CONSIDÉRANT** que le projet est conforme aux critères d'admissibilité et aux objectifs du Fonds de soutien aux entreprises culturelles.

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Appleby et appuyée par Jean Couture que la Conférence régionale des élu(e)s accorde au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (coordonnateur) une subvention de 37 550 \$ pour la réalisation du projet « Événement littéraire – Les créatures de l'imaginaire ». Ce montant sera puisé à même le volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles » rattaché à l'entente spécifique en développement culturel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-151**

## 6.5 Volet « Fonds de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine » pour les arts et les lettres » :

### 6.5.1 Rapport d'activité

Le directeur général rappelle que l'entente spécifique en développement culturel couvre les années financières 2002 – 2003, 2003 – 2004, 2004 – 2005 et comporte trois (3) volets. L'un de ces volets est le Fonds de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour les arts et les lettres, un fonds global de 300 000 \$ en partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). La CRÉ y injecte une enveloppe totale de 150 000 \$ pour la durée de l'entente.

Depuis la signature de l'entente spécifique, deux appels de projets ont été effectués dans le cadre du Fonds des arts et des lettres. Ce sont 15 artistes ou regroupements d'artistes qui ont reçu un appui financier totalisant une somme de 200 000 \$, financée à part égale par la CRÉ et le CALQ. Il reste un fonds de 100 000 \$ pour 2004 – 2005.

Le directeur général conclut en précisant que l'appel de projets est terminé depuis le 19 novembre dernier. Trente-huit (38) dossiers ont été déposés à la CRÉ et au CALQ. Le

jury devrait se réunir en décembre ou au plus tard en janvier prochain afin de sélectionner les boursiers et boursières.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **6.6 Volet « Fonds de développement touristique pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine » :**

### **6.6.1 Rapport d'activité**

En ce qui concerne l'entente spécifique en tourisme pour la Gaspésie, le directeur général mentionne que le comité de gestion de l'entente s'est réuni le 7 décembre dernier afin de prioriser les projets de développement correspondant le mieux aux objectifs de l'Entente. Le comité a donc octroyé un montant de 530 500 \$ en aide financière, ce qui représentait la totalité de l'enveloppe disponible pour l'année 2004. Des quarante-cinq (45) projets déposés, vingt-deux (22) ont été retenus. Ces projets provenaient majoritairement du secteur de l'hébergement ce qui correspond à l'objectif prioritaire de la région dans le cadre de cette Entente. Plusieurs projets n'ont pas pu être financés faute de fonds disponibles.

En ce qui a trait à l'entente spécifique en tourisme pour les Îles-de-la-Madeleine, le directeur général souligne que le comité de gestion de l'entente se réunira, quant à lui, le 14 décembre prochain afin de prioriser certains dossiers totalisant des demandes d'engagement financier pour approximativement 180 000 \$, ce qui représente le solde disponible de l'enveloppe attribuée à la région des Îles pour l'année 2004. Les projets présentés sont principalement issus des secteurs de l'hébergement et des événements touristiques visant le développement de la basse saison.

Le directeur général précise en terminant que l'on verra prochainement à établir les bilans des investissements financiers et des impacts positifs générés dans les deux régions par la mise en place de ces ententes spécifiques pour poursuivre les démarches visant la reconduction de ces programmes pour les années à venir.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **6.6.2 Engagement de la CRÉ dans le Fonds de développement touristique pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine**

Le directeur général mentionne qu'au début du mois de juin, madame Nathalie Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, a annoncé deux aides financières de 400 000 \$ chacune pour la prolongation, jusqu'au 31 mars 2005, des Ententes spécifiques en tourisme pour les régions de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Depuis lors, les comités de gestion de ces ententes ont procédé à l'appel de projets, à leur analyse et à leur sélection. Plusieurs projets n'ont pas été financés faute de fonds. Par les années passées, la CRÉ (CRCD) ajoutait une participation financière significative dans le Fonds de développement touristique. De 1999 à 2003, la CRÉ a investi 1 450 000 \$ dans les trois ententes spécifiques signées pour notre région. Pour l'Entente actuelle, la CRÉ n'avait pas pris de décision sur un investissement dans les Ententes spécifiques pour le développement touristique dans notre région.

À la suite des travaux des comités de gestion, il apparaît clairement que plusieurs projets valables n'auront pas accès à du financement par manque de fonds. Devant cette situation, il serait approprié que la CRÉ envisage d'investir dans les Ententes spécifiques sur le développement touristique. De plus, lors de l'annonce de la prolongation des ententes spécifiques, la ministre Normandeau spécifiait que les fonds qui ne seraient pas utilisés dans une région pourraient être mis à la disposition des régions qui avaient des besoins supplémentaires.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** le prolongement par le MDERR en juin 2004 des Ententes spécifiques sur le développement touristique en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** que les Ententes spécifiques prendront fin en mars 2005;

**CONSIDÉRANT** l'injection par le MDERR de 400 000 \$ dans les deux Ententes spécifiques dans notre région;

**CONSIDÉRANT** que les comités de gestion des Ententes spécifiques ont terminé l'analyse des projets et sont en mesure de recommander à la ministre les subventions pour chacun des projets retenus;

**CONSIDÉRANT** la pertinence des projets déposés;

**CONSIDÉRANT** les demandes financières qui dépassent largement les budgets des Ententes spécifiques;

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ a priorisé comme créneau d'excellence l'industrie touristique;

**CONSIDÉRANT** les besoins importants exprimés par l'industrie dans le cadre de l'appel des projets;

**CONSIDÉRANT** que la région a jusqu'au 31 décembre 2004 pour engager les budgets disponibles.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Vigneau et appuyé par Edmond Sirois :

- Que la CRÉ investisse une somme de 100 000 \$ dans les Ententes spécifiques sur le développement touristique, à raison de 75 000 \$ pour l'Entente spécifique sur le développement touristique de la région touristique de la Gaspésie et de 25 000 \$ pour l'Entente spécifique sur le développement touristique de la région touristique des Îles-de-la-Madeleine;
- Que le président de la CRÉ soit autorisé à procéder aux engagements dans les projets recommandés par les comités de gestion;
- Que le président fasse rapport au prochain conseil d'administration des engagements de la CRÉ dans les deux ententes spécifiques;
- Que la CRÉ adresse à la ministre déléguée au Tourisme et ministre responsable de la région une demande de fonds supplémentaires sur la base des enveloppes qui pourraient être rendues disponibles dans les autres régions du Québec;
- Que la CRÉ amorce avec le gouvernement du Québec des discussions en vue du renouvellement des ententes spécifiques sur le développement touristique.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-152**

## 7. **FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ) :**

### 7.1 **Rapport d'activité**

Le directeur général mentionne que la Commission jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a accordé un soutien financier à six projets dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ). L'aide financière accordée pour une période de deux ans totalise 254 500 \$.

Les projets retenus sont :

Café Bistro chez Frédéric d'Équipe Baie-des-Chaleurs	50 000 \$
Studio libre de la Maison des jeunes de Carleton	46 100 \$
Youth Turn Success Stories presenting de C.A.S.A.	50 000 \$
D.C.L.I.C – Cirque des Marchands de rêves de Gaspé	50 000 \$

J'me raccroche du Carrefour jeunesse-emploi de la MRC La Côte-de-Gaspé	38 400 \$
Un duo qui a de la classe de la Société de développement culturel de l'Estran	20 000 \$

### **Deuxième appel de projets**

La Commission jeunesse de la Gaspésie et des Îles a réservé une enveloppe de 600 000 \$ pour la réalisation de projets jeunesse dans le cadre du FRIJ. À la suite d'un premier appel d'offres, six projets ont répondu adéquatement aux critères et aux orientations adoptés par la Commission jeunesse pour l'attribution d'aide financière. Ainsi, 254 500 \$ ont été engagés dans trois MRC. Dans un souci de distribution équitable de l'enveloppe du FRIJ sur l'ensemble du territoire, les membres de la Commission jeunesse ont décidé de lancer un second appel de projets, exclusif aux MRC suivantes : Îles-de-la-Madeleine, Bonaventure, Haute-Gaspésie et Rocher-Percé.

Les critères d'admissibilité demeurent les mêmes. Les projets doivent s'inscrire dans au moins un des volets d'intervention suivants :

- Le retour et l'établissement des jeunes;
- La prévention du décrochage scolaire;
- Le raccrochage scolaire et social.

De plus, les projets doivent démontrer l'engagement d'un partenariat significatif, être novateurs, être structurants pour un minimum de deux ans et avoir un impact réel sur plusieurs jeunes.

La date limite pour soumettre un projet à la Commission jeunesse est le 14 février 2005. Le guide de présentation et le formulaire de demande sont disponibles dans la section « Commission jeunesse » du Portail jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine au [www.portailjeunesse.ca](http://www.portailjeunesse.ca).

Le directeur général rappelle que l'enveloppe régionale de 600 000 \$ disponible pour des projets jeunesse provient des 25 M\$ du Fonds jeunesse Québec et des 15 M\$ accordés en 2003 – 2005 par le Secrétariat à la jeunesse aux forums jeunesse régionaux pour le Fonds régional d'investissement jeunesse.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **8. ENTENTES SPÉCIFIQUES :**

### **8.1 Rapport d'activité**

Le directeur général mentionne que le comité de suivi des ententes spécifiques ne s'est pas réuni dernièrement. Les deux ententes les plus actives en ce moment sont celles

concernant le développement global du milieu forestier et celle concernant la protection du littoral.

En ce qui concerne le développement du milieu forestier, un nouveau projet d'entente sera déposé en janvier prochain aux ministères concernés. Quant à celle concernant la protection du littoral, il a été convenu d'élargir les portées de l'entente à la région du Bas St-Laurent. La rédaction du projet d'entente est en cours et sera déposé à la prochaine réunion de la CRÉ.

Le directeur général ajoute que beaucoup d'ententes prendront fin en mars prochain, il faut donc s'attendre à définir un processus de négociations pour le renouvellement de ces ententes.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **9. PROGRAMME ACCORD :**

### **9.1 Rapport du comité de suivi**

Le directeur général précise que dans le créneau « Éolien », le plan d'action est complété et est présentement en consultation. La version finale sera validée par le comité de créneau et pourrait être présentée au comité ACCORD en janvier 2005.

Dans le créneau « Récrotouristique », le plan a été revu et il a fait l'objet d'une approbation préliminaire. Des réunions ont eu lieu dans toutes les parties du territoire. Le comité se réunira début janvier pour valider le plan. Il sera par la suite soumis aux ministères intervenants et le dépôt final devrait avoir lieu fin janvier 2005.

Dans le créneau « Marin », il y a quatre (4) volets :

- Volet « Transformation », le plan est complété et il est en consultation. Le plan sera revu par le comité de créneau en décembre et déposé au comité ACCORD en janvier;
- Volet « Aquaculture », le plan de développement est complété. Il sera soumis à un comité de validation avant le dépôt au comité ACCORD en janvier 2005;
- Volet « Biotechnologies marines » et volet « Technologies marines », nous avons reçu les versions des plans d'action préparés par la région Bas St-Laurent. Les versions « Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine » sont présentement en consultation préliminaire. Elles pourraient être déposées au comité de créneau en décembre ou janvier. Ces plans d'action seront soumis par la suite au comité ACCORD en janvier 2005;
- Dans le créneau « Sapin baumier et peuplier faux-tremble », un comparable est venu en provenance de la région Abitibi-Témiscamingue. Le Consortium pour le développement durable de la forêt consulte présentement les industriels du secteur

pour savoir si, sur la base des informations disponibles, il faut maintenir la démarche, la modifier ou l'abandonner.

En conclusion, le travail progresse malgré des retards sur les échéanciers. Il est permis d'espérer que la région sera prête pour signer avec le gouvernement du Québec de nouvelles ententes ACCORD tôt en 2005.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **10. RENCONTRE DE LA TABLE QUÉBEC-RÉGIONS (12 NOVEMBRE 2004) :**

### **10.1 Compte rendu de la rencontre**

Le président mentionne qu'au terme de cette réunion, il a été convenu, notamment, de former un comité d'analyse des modalités pour la gestion du programme FIER en vue de le moduler. Cette ouverture du gouvernement à la modulation du programme s'est fait suite aux craintes soulevées par les régions-ressources quant aux difficultés à implanter le programme en région avec les modalités formulées au départ.

Le directeur général souligne que la mise en place d'un outil visant à mobiliser le milieu des affaires au développement régional, n'est pas remis en question, il reste seulement à s'entendre sur la façon de le mettre en place.

Le président ajoute qu'il a également été question de la mise en place du projet Services-Québec, un guichet unique d'accès des citoyens aux services du gouvernement. Le projet qui est en cours d'implantation, vise les bureaux des CLÉ comme lieux de déploiement de ces guichets uniques.

D'autres sujets ont aussi retenu l'attention des participants, soit les modalités de fonctionnement de la Table Québec-Régions, les démarches et les échéanciers à venir suite aux mandats confiés aux CRÉ par le gouvernement, notamment celui de l'adaptation et la modulation des programmes.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **10.2 Mise en œuvre des mandats confiés à la CRÉ**

Les discussions et décisions sur ce point ont été traitées aux sous-points 12.2 et 12.3 de l'ordre du jour de la présente réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 11. DOSSIER ÉOLIEN – ÉTAT DE SITUATION

Le directeur général précise que le 25 novembre dernier se tenait à Chandler une rencontre sur la formation en éolien. Toutes les institutions d'enseignement étaient représentées à l'exception de la Commission scolaire des Îles-de-la-Madeleine et du Cégep de Matane. Assistaient également à cette rencontre, des représentants de l'UQAR, du Groupe Collégia. Emploi-Québec était représenté par des gens de la direction régionale et par des représentants du CLE de la MRC de Matane. Le ministère de l'Éducation, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, le TechnoCentre éolien ainsi que la CRÉGÎM étaient aussi représentés. Du côté politique, madame Nathalie Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme et ministre responsable de la région, de même que madame Nancy Charest, députée de Matane participaient à cette rencontre par téléphone. Monsieur Daniel Huard, attaché politique de madame Normandeau était sur place.

La rencontre a été organisée à la demande de madame Normandeau. Les objectifs étaient de faire le point sur les besoins de main-d'œuvre, les besoins de formation et la capacité de nos institutions et organisations à répondre à ces besoins.

Tous les intervenants ont eu le loisir d'expliquer leur rôle ainsi que le type d'intervention qu'ils peuvent faire dans le dossier, les démarches déjà accomplies ou en cours d'élaboration.

À la fin des discussions, on peut affirmer que nos institutions sont prêtes. La main-d'œuvre est qualifiée et disponible, ou elle recevra les formations nécessaires pour combler les postes reliés aux usines ou à l'entretien des éoliennes. Dans le domaine de la construction, des vérifications seront menées auprès de la Commission de la construction du Québec afin de s'assurer que les travailleurs de la région occuperont les postes reliés aux chantiers.

Un comité restreint est mis sur pied afin de faire une évaluation des besoins sur les chantiers, des visites seront menées à Murdochville.

Une autre rencontre est prévue en janvier 2005.

Le 29 novembre dernier, le « Comité national », formé du MRN, du MDERR, de la CRÉ, du TechnoCentre éolien et de la MRC de Matane se réunissait à Québec. Lors de cette rencontre, nous avons discuté des différents problèmes liés à la maximisation des retombées dans notre région. Globalement, le MRN partage les objectifs de la région et nous confirme que le nouveau décret pour le lancement d'un nouvel appel d'offres de 1 000 MW sera assorti de conditions permettant de consolider l'industrie dans la région de façon particulière et au Québec en général. Le MRN examine différentes propositions et le comité se réunira de nouveau en février.

Afin de permettre aux entreprises de la région de se positionner dans l'industrie éolienne, la CRÉ et le TechnoCentre éolien travaillent actuellement à la préparation d'un « Salon de l'éolien » qui réunira les donneurs d'ordre de l'industrie et des entrepreneurs de la

région intéressés à signer des contrats de sous-traitance. Ce salon se tiendra vers la mi-février.

Le directeur général souligne en terminant que le dossier « Éolien » évolue rapidement. En effet, avec l'annonce du projet de SKY POWER de Rivière-du-Loup, la région doit se positionner avec encore plus de force pour tirer profit de ce projet.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 12. RENCONTRE DES MANDATAIRES-CONSEILS (BONAVENTURE, 25 NOVEMBRE 2004)

### 12.1 Nomination du mandataire-conseil en santé et services sociaux

Le directeur général signale que le 13 novembre dernier, le conseil d'administration de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et services sociaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adoptait une résolution pour obtenir la reconnaissance du secteur de la santé et des services sociaux aux fins de la nomination d'un mandataire-conseil. L'Agence avait été informée que la CRÉ avait convenu de s'adjoindre une vingtaine de mandataires-conseils des différents secteurs d'activité en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

L'Agence désire prendre part aux activités susceptibles d'améliorer la santé et le bien-être de la population de la région en offrant sa participation au plan régional, aux ministères ou organismes gouvernementaux ou communautaires.

L'Agence adresse donc une demande à la CRÉ pour nommer un mandataire-conseil en santé et services sociaux.

Une représentante de l'Agence, madame Angéline Godin, a participé en tant qu'observatrice à la réunion des mandataires-conseils du 25 novembre dernier.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** l'importance du mandat confié à l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et services sociaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sur le plan de la santé et du bien-être de la population régionale;

**CONSIDÉRANT** la complémentarité des mandats de l'Agence et ceux de la CRÉ sur le plan du développement socioéconomique de la région;

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Agence adressée à la CRÉ de reconnaître la contribution du secteur de la santé et des services sociaux au développement régional et à cet effet de nommer un mandataire-conseil en santé et services sociaux au sein de l'assemblée consultative de la CRÉ.

**IL EST PROPOSÉ** par Hélène Chevrier et appuyée par Jean Couture que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine reconnaisse la contribution du secteur de la santé et des services sociaux au développement régional et à cet effet demande à l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et services sociaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine de désigner un mandataire-conseil en santé et services sociaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-153**

## **12.2 Compte rendu de la rencontre**

### **12.3 Validation de la démarche et du calendrier proposés**

Les deux sous-points ont été traités simultanément.

Lors de la réunion des mandataires-conseils tenue le 25 novembre dernier, le directeur général de la CRÉ a rappelé les trois mandats confiés à la CRÉ dans le cadre du protocole d'entente, à savoir :

1. L'adaptation et modulation des normes des programmes gouvernementaux;
2. La réalisation du Plan quinquennal de développement régional;
3. L'évaluation des organismes régionaux.

En ce qui concerne l'adaptation et modulation des normes des programmes gouvernementaux, il a précisé que chaque CRÉ aura à déposer d'ici le 30 janvier 2005, un rapport contenant les principaux irritants dans l'application des normes et des programmes gouvernementaux en région et à formuler des propositions à cet égard afin de favoriser une meilleure adaptation aux réalités régionales.

Les mandataires-conseils sont donc mis à contribution pour identifier les principaux irritants dans l'application des programmes dans leur secteur respectif. Un formulaire avait été préparé en ce sens par la permanence de la CRÉ.

Un premier rapport devrait être soumis à la CRÉ pour sa réunion du 10 décembre prochain. Les mandataires-conseils avaient donc jusqu'au 8 décembre pour soumettre le formulaire rempli à la permanence de la CRÉ.

En ce qui a trait à la réalisation du Plan quinquennal de développement régional, le directeur général a précisé que le Plan quinquennal n'aura pas la même fonction que la

Planification stratégique régionale réalisée en 1999 mais sera davantage un outil de la CRÉ dans le but de s'inscrire dans une démarche interactive avec le gouvernement. L'échéancier pour le dépôt du plan a été fixé en septembre 2005. Il faut donc définir la démarche pour respecter cet échéancier.

Un premier événement de réflexion régionale se tiendra en février prochain pour dégager une vision régionale. Cette réflexion se fera en présence des mandataires-conseils et des administrateurs de la CRÉ. Entre-temps, un comité de travail restreint est formé pour préparer cet événement. Le comité est composé de :

Luc Potvin, Gilles Brillant, Hélène Chevrier et Pierre Desmeules.

L'identification d'une vision régionale se fera le 17 février prochain. Cet exercice se fera dans le cadre d'une réunion élargie de la CRÉ aux mandataires-conseils.

La vision régionale, une fois identifiée, donnera des indications dans la réalisation du Plan quinquennal sur les orientations et les objectifs de développement de la région.

D'ici là, pour faciliter le travail du comité restreint, chaque secteur devra fournir, d'ici la mi-janvier, l'état de situation et faire le bilan de son secteur. Un soutien technique de la CRÉ est disponible. Un canevas pour faciliter la démarche sera réalisé et transmis incessamment.

Pour ce qui est de la formation des groupes de travail intersectoriels, il a été convenu d'attendre l'identification de la vision régionale en février prochain pour définir la composition de ces groupes de travail.

En ce qui concerne l'évaluation des organismes régionaux, le directeur général a précisé que le mandat a été reporté en 2006.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la réunion des mandataires-conseils tenue le 25 novembre dernier;

**CONSIDÉRANT** les trois mandats confiés à la Conférence régionale des élu(e)s, à savoir :

1. L'adaptation et modulation des normes des programmes gouvernementaux;
2. La réalisation du Plan quinquennal de développement régional;
3. L'évaluation des organismes régionaux.

**CONSIDÉRANT** que les mandataires-conseils ont convenu d'une démarche et d'un calendrier pour conseiller les administrateurs de la CRÉ pour chacun des mandats qui leur ont été confiés.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Edmond Sirois de valider la démarche et le calendrier suivants pour chacun des mandats qui lui ont été confiés :

**Adaptation et modulation des normes des programmes gouvernementaux :**

- Dépôt le 10 décembre d'un rapport contenant les principaux irritants dans l'application des programmes identifiés par les mandataires-conseils dans leur secteur respectif;
- Rédaction des fiches et documentation des éléments retenus.

**Réalisation du Plan quinquennal de développement régional :**

- Tenue d'un premier événement de réflexion régionale le 17 février prochain pour dégager une vision régionale. Cette réflexion se fera en présence des mandataires-conseils et des administrateurs de la CRÉ. Entre-temps, il est convenu de former un comité de travail restreint formé de Luc Potvin, Gilles Brillant, Hélène Chevrier et Pierre Desmeules pour préparer cet événement;
- Pour faciliter le travail du comité restreint, il est convenu que chaque secteur fournisse, d'ici la mi-janvier, l'état de situation et fasse le bilan de son secteur à partir d'un canevas préparé par la permanence;
- Pour ce qui est de la formation des groupes de travail intersectoriels, il est convenu d'attendre l'identification de la vision régionale en février prochain pour définir la composition des groupes de travail intersectoriels.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-154**

Plusieurs administrateurs soulignent la pertinence d'associer deux élus municipaux du conseil d'administration de la CRÉ au comité restreint responsable de préparer l'événement de réflexion régionale le 17 février prochain pour dégager une vision régionale.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la formation d'un comité de travail restreint pour préparer un premier événement de réflexion régionale le 17 février prochain pour dégager une vision régionale;

**CONSIDÉRANT** la pertinence d'y associer deux élus municipaux du conseil d'administration de la CRÉ.

**IL EST PROPOSÉ** par Edmond Sirois et appuyé par Jean Couture que madame Nicole Appleby et monsieur Jacques Lavoie se joignent au groupe restreint formé de Luc Potvin, Gilles Brillant, Hélène Chevrier et Pierre Desmeules pour préparer un premier événement de réflexion régionale le 17 février prochain pour dégager une vision régionale.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-155**

**13. RECONNAISSANCE PAR LA CRÉ DE L'IMPACT DES ACTIVITÉS MENÉES PAR LE FORUM JEUNESSE GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Le directeur général signale qu'à l'approche de la nouvelle stratégie d'action jeunesse et du budget 2005 – 2006 du gouvernement du Québec, la Commission jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine demande un appui à la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Cet appui vise à témoigner au gouvernement de l'impact positif des actions menées au cours des dernières années par la Commission jeunesse et à sensibiliser ce dernier à reconduire les outils de développement jeunesse.

Depuis la création de la Commission jeunesse de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, votre organisation l'a toujours reconnue comme instance privilégiée sur toute question concernant la jeunesse. Le fruit de ce partenariat a permis des actions avant-gardistes et structurantes répondant aux objectifs de développement durable et de mobilisation du milieu dont, entre autres :

- La gestion responsable à l'égard des sommes dédiées à la jeunesse à travers la création d'un fonds permanent de 1 000 000 \$ et du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) qui aura permis la mise en place de projets novateurs et structurants, d'une durée minimale de deux ans, ayant des impacts significatifs auprès des jeunes de la région;
- Le développement d'un moyen original pour favoriser le retour et l'établissement des jeunes en région, en créant en partenariat avec les organismes locaux et régionaux, le Portail jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
- La collaboration entre les forums jeunesse régionaux et les autres organismes jeunesse nationaux qui aura permis de travailler à l'obtention de crédits d'impôt pour le retour en région des jeunes diplômé(e)s;
- La concertation et à la mobilisation du milieu à travers l'élaboration d'actions jeunesse structurantes sur les enjeux primordiaux du retour et de l'établissement des jeunes en région ainsi que du décrochage et du rattachement scolaire.

En tant qu'instance régionale de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la Commission jeunesse vous demande d'adresser une lettre à M. Jean

Charest, premier ministre et ministre responsable de la Jeunesse. Un appui de la CRÉ vient ainsi appuyer les efforts faits en région par la Commission jeunesse pour faciliter le retour et l'établissement des jeunes.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ reconnaît la Commission jeunesse comme l'instance privilégiée sur toute question concernant la jeunesse et que le fruit de ce partenariat a permis des actions avant-gardistes et structurantes répondant aux objectifs de développement durable et de mobilisation du milieu;

**CONSIDÉRANT** que l'appui de la CRÉ vient appuyer les efforts faits en région de la Commission jeunesse pour faciliter le retour et l'établissement des jeunes.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Cyr et appuyé par Marc Tétrault que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine et signe la lettre d'appui, tel que soumise par la Commission jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ayant pour objet la reconnaissance des impacts positifs des actions menées par la Commission jeunesse auprès du premier ministre et ministre responsable de la Jeunesse, M. Jean Charest.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-04-156**

#### 14. **GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES (GIRN) – ÉTAT DE SITUATION**

Le directeur général mentionne qu'à l'automne 2001 s'est tenu un colloque sur la gestion intégrée des ressources naturelles (GIRN) organisé par l'UTT. De ce colloque émergent des réflexions et des recommandations sur la façon d'appliquer et d'orienter la GIRN dans la région. Afin d'établir un suivi sur les commentaires reçus lors du colloque, la commission sectorielle « Forêt » forma le comité GIRN.

Le comité GIRN, est un comité régional permanent visant à promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles du milieu forestier. Il est constitué de 13 membres nommés par la commission sectorielle « Forêt ».

2 représentants de l'industrie forestière :  
Robert Belzile (GDS) - Rino Laplante (Temrex)

2 représentants des ministères :  
Paul St-Laurent (MRNFP) - Gilles Landry (MRNFP)

1 représentant de la forêt privée :  
Berthold Gagné (SPBG)

1 représentant de la faune :

François Trottier (GRSQ) cède sa place à Hugues Tennier (SÉPAQ)

1 représentant des MRC :

Gaétan Bélair (MRC de Bonaventure)

1 représentant de l'environnement :

Ronald Arsenault (CREGIM)

1 représentant de la récréation :

Bruno Boucher (URLS)

1 représentant de l'enseignement :

Gilles Fortier (Cégep)

1 représentant du développement régional :

Thomas Bernier (CRÉGIM)

1 coordonnateur :

Luc Méthot (UTT)

Depuis presque deux ans, le comité travaille sur l'enjeu de la protection des paysages forestiers. Un document sur le sujet est maintenant pratiquement terminé. Cet ouvrage énonce les modalités pour permettre la récolte forestière tout en maintenant la qualité des paysages.

Ce document se veut être un engagement moral pour les acteurs du milieu forestier. Il s'adresse à tout organisme présent dans le milieu forestier et désireux de maintenir la qualité visuelle de son environnement forestier tout en acceptant la récolte forestière. L'ouvrage pourra servir aussi aux organismes pouvant se doter de réglementations comme les MRC. Rappelons que ce travail sur les paysages est le fruit d'un consensus et qu'en cela, le document peut être d'une grande valeur pour la région.

Le comité GIRN présentera son document dans le mois de janvier aux membres de la commission sectorielle « Forêt » et à toutes les personnes intéressées. La CRÉ sera aussi invitée à cette présentation puisqu'elle aura probablement à se prononcer sur le document.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **15. PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DU QUÉBEC – DÉPÔT DU RÉSUMÉ**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du résumé du document « Portrait socio-économique des régions du Québec » contenu dans leur dossier de réunion.

La présentation du document suscite les réactions et commentaires suivants :

- Il faut être vigilant sur l'interprétation des statistiques contenues dans le document. Il faut les analyser en profondeur et les inclure aux discussions relatives à l'identification d'une vision régionale dans le cadre de la préparation du prochain Plan quinquennal de développement régional;
- Il faut aussi prévoir des actions dans le cadre de l'exercice en cours de modulation et d'adaptation des normes de programmes pour changer les choses;
- Il ne faut pas accepter le fait que le revenu par habitant en région n'a pas changé alors qu'au Québec, il y a eu une hausse de 30 %;
- La discussion sur le sujet mérite d'être approfondie et devrait se faire dans le cadre d'une journée de travail de la CRÉ pour pouvoir s'arrêter et analyser la situation. Il ne faut pas avoir peur de s'en parler. Il faut aborder le problème de front.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

**16. PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – MISE EN ŒUVRE DU VOLET II, SAISON 2005**

Le directeur général mentionne qu'une rencontre du comité aviseur s'est tenue hier (9 décembre) dans le but de préparer la programmation et la mise en œuvre du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour la prochaine saison.

Le comité devrait déposer, pour validation, une proposition de démarche en ce sens à la prochaine réunion de la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

**17. AUTRES SUJETS :**

**17.1 FCEM 2005**

Rappelant que le Fonds de création d'emplois municipaux a permis, depuis sa création, de créer des emplois et permettre de belles réalisations sur le territoire, Jacques Lavoie souligne qu'il faut être pro-actif et demander au gouvernement du Québec de reconduire le programme en 2005.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** le Fonds de création d'emplois municipaux (FCEM);

**CONSIDÉRANT** que le FCEM a permis, depuis sa création, de créer des emplois et permettre de belles réalisations sur le territoire.

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lavoie et appuyé par Laval Lévesque que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adresse une lettre au premier ministre du Québec, Jean Charest, pour demander au gouvernement de reconduire le programme FCEM pour la prochaine année.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-157**

## 17.2 Bureau de la SAAQ à Chandler

Le maire de Chandler, Claude Cyr, est inquiet face aux rumeurs de fermeture du service de Contrôle routier du bureau de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) situé à Chandler. Il demande à la CRÉ d'intervenir dans le dossier.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** les rumeurs de fermeture du service de Contrôle routier du bureau de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) situé à Chandler.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Cyr et appuyé par Arthur Drolet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adresse une lettre au premier ministre du Québec, Jean Charest, pour dénoncer la situation et éviter le démembrement du bureau de la SAAQ de Chandler.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-04-158**

## 18. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'a été soulevée par le public.

## 19. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

Les membres de la CRÉ conviennent, après discussions, de tenir leur prochaine réunion publique, vendredi, le 21 janvier 2005 sur le territoire de la MRC Avignon tel qu'indiqué au calendrier des réunions adopté en août dernier.

La rencontre de travail se tiendra la veille, soit le 20 janvier à compter de 19 h au même endroit. Il est souhaité de tenir dans le cadre de cette réunion un débat de fond concernant le portrait socio-économique de la région et sur un autre sujet d'importance.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

**20. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 11 h 40.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

*Lu et certifié conforme par :*

*Lu et certifié conforme par :*

---

*Gilbert Scantland, directeur général*

---

*La secrétaire-trésorière*

---

*Date*

---

*Date*

*Adopté par résolution du conseil d'administration le :*

---

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822